

# Le plan Ecophyto 2

48<sup>ème</sup> Congrès du Groupe Français des Pesticides

1<sup>er</sup> juin 2018 - Limoges

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS



Sébastien BELIS – DRAAF/SRAL

Céline VACHON – Chambre régionale d'agriculture

*Nouvelle-Aquitaine*



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

# Un contexte menant à la réduction des pesticides

- France : tonnage de vente de phytos important
- Effets sur la santé et l'environnement
- ⇒ Pression de la société, des riverains des cultures
- Molécules retirées
- Augmentation de la résistance
- Impasses techniques : besoin d'autres solutions pour protéger les plantes



# Historique 2007 – 2009 : un levier pour la transition des systèmes

---

- Grenelle de l'environnement en 2007 et lois Grenelle 1 et 2
- Mise en œuvre du plan Ecophyto 1 en 2008
- Enveloppe financière (41 millions d'€) issue du doublement de la Redevance pour Pollution Diffuse (RPD)
  - Gestion des fonds par l'ONEMA / AFB, co-financés par la profession
- Directive européenne 2009/128 : Utilisation durable des pesticides
  - Impose aux Etats Membres de se doter de plans nationaux revus tous les 5 ans
  - Protection intégrée des cultures, contrôle des pulvérisateurs, formations des professionnels agricoles ...

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :  
moins, c'est mieux

# Bilan du plan ECOPHYTO 1

---

**Objectif → réduire et améliorer l'utilisation des PPP**

**Actions structurantes** mises en place :

- identification d'une centaine de systèmes de cultures économes et performants dans les **fermes pilotes DEPHY**
- plus de 500 000 professionnels certifiés **Certiphyto**
- la **diffusion d'informations** :
  - ⇒ 15 000 parcelles suivies dans 3 400 BSV
  - ⇒ portails EcophytoPIC, EcophytoproZNA, ...



**N'a pas atteint les résultats escomptés**  
en terme de réduction des ventes

# Genèse du plan ECOPHYTO 2

---

Constat : la réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des PPP demeure nécessaire.

- En 2014, le premier ministre a demandé de proposer une nouvelle version du plan Ecophyto
- **Recommandations du député Dominique POTIER** dans son rapport « Pesticides et agro-écologie – Le champ des possibles » et consultations des parties prenantes et du public
- Loi du 13/10/2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Loi du 06/02/2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des PPP sur le territoire national dite « Loi Labbé »
- Loi du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

→ plan ECOPHYTO 2  
publié le 26 octobre 2015

# Les grandes lignes du plan ECOPHYTO 2

---

Intégré au projet agro-écologique pour la France

## Réduire et améliorer l'utilisation des phytos

Optimiser la décision d'application

Favoriser d'autres méthodes de lutte contre les agresseurs des végétaux : préventives, alternatives

## Limiter l'impact des produits utilisés

Formation

Optimiser le matériel, la protection

Matières actives disponibles



Copilotage ministères agriculture et environnement

# Le plan ECOPHYTO 2

---

Défi : valoriser et déployer auprès du plus grand nombre les techniques et systèmes économes et performants qui ont fait leurs preuves.

Budget renforcé : 71 millions d'euros/an dont 30 millions pour la déclinaison régionale (nouveau)

**Objectif de réduction maintenu, mais en deux étapes :**

⇒ **1er cap à – 25% d'ici 2020**

en généralisant et optimisant les techniques actuellement disponibles

⇒ **2ème cap à – 50% en 2025**

nécessite un changement du cadre socio-économique et des mutations profondes des systèmes de production et des filières

# Les six axes du nouveau plan ECOPHYTO 2

- 1- Faire évoluer **les pratiques et les systèmes**
- 2- Amplifier les efforts de **recherche, développement et innovation**
- 3- Réduire **les risques et les impacts** des PPP sur la santé humaine et sur l'environnement
- 4- Supprimer l'utilisation de PPP partout où cela est possible **dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures** (JEVI)
- 5- Favoriser les **politiques publiques, de territoires et filières**
- 6- S'appuyer sur une **communication dynamique et des approches participatives** et mettre en place une gouvernance simplifiée

# ZOOM 1 Le Certiphyto

**Certiphyto** – un certificat obligatoire

- un **certificat individuel**,
- à renouveler (5 ans)
- obligatoire pour les **professionnels** (agricole, non agricole) :  
Conseillers, distributeurs, utilisateurs
- accès par diplôme ou formation ou test
  - Connaissances réglementaires
  - Santé
  - Techniques alternatives



~ 575 000 professionnels formés  
dont 375 000 agriculteurs

## **Espaces publics / 1er janvier 2017 :**

Interdiction d'utilisation des PPP (sauf exceptions) par ou pour les personnes publiques (collectivités locales, État, établissements publics)

Espaces concernés : espaces verts, forêts, voiries, promenades accessibles ou ouverts au public, relevant du domaine public ou privé

## **Non professionnels / 1er janvier 2017 :**

Interdiction d'accès en libre-service de certains produits pour les jardiniers amateurs

## **Non professionnels / 1er janvier 2019 :**

Interdiction de vente et d'utilisation de certains PPP pour un usage non professionnel

## Resteront autorisés :

- les produits de biocontrôle (macro ou micro organismes, phéromones et substances naturelles)
- les produits à faible risque
- les produits autorisés en AB

Octobre 2015



**COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**  
*en route vers le zéro phyto*

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte interdit au 1<sup>er</sup> JANVIER 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics.  
Moins de pesticides, c'est meilleur pour la santé et l'environnement.

*Les espaces concernés par l'interdiction des pesticides*

<b>ESPACES VERTS</b> 	<b>FORÊTS</b> 	<b>PROMENADES OUVERTES AU PUBLIC</b> 	<b>VOIRIES</b> sauf les zones spécifiques où l'interdiction ne peut être envisagée pour des raisons de sécurité 
--	---	--	--

*Les produits qui restent autorisés*

<b>produits de BIOCONTRÔLE</b> 	<b>produits qualifiés à FAIBLE RISQUE</b> 	<b>produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'AGRICULTURE BIOLOGIQUE</b> 
---	--	--



Le BSV = document public, gratuit

- Editions // filières de la région - du bassin
- **Parution périodique** adaptée à la filière
- **Etat sanitaire** sur la région / le bassin : stade, présence et niveau d'attaque de chaque bioagresseur



*(réseau d'observations en parcelle, réseau de piégeage)*

- Données des **modèles (cf. météo)**
- Périodes / stades de sensibilité, **Seuils** indicatifs de risque
- **Evaluation du risque phytosanitaire**

+ Messages réglementaires

Pas de préconisations

## Le BSV = Outil d'Aide à la Décision

*une base pour le conseil phyto*

⇒ **Alerter** seuils critiques et points sensibles

⇒ **Aider l'agriculteur à décider**

*Pour intervenir au plus juste et ne traiter que si nécessaire*

**Réseau BSV France**  
/an

3 700  
observateurs

15 000  
parcelles

3 400  
BSV

**BSV sur sites CRA et DRAAF**

**Abonnement mail gratuit**

Exemple Nv.Aquit. : 558 BSV en 2017 sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr)

27 éditions / 13 200 abonnés mail (34 000 abonnements)



**Feuille de route régionale** : stratégie régionale des actions prioritaires à conduire pour réduire les usages, les impacts et les risques des PPP.

## ➤ Exemple Nouvelle-Aquitaine

Actions prioritaires sur la **viticulture**, **l'arboriculture** et les **grandes cultures**

⇒ inciter les agriculteurs à utiliser des **agroéquipements** de nouvelle génération performants et des **outils d'aide à la décision**

⇒ atteindre l'objectif national des **30 000 fermes** accompagnées dans la transition vers l'agro-écologie.

Financement régional : 4,81 M€ /an gérés par les AE Adour-Garonne et Loire-Bretagne



- Réseau de **D**émonstration **E**xpérimentation **P**roduction de références sur les systèmes économes en **PHY**tosanitaires
  - Réseau national avec 2 dispositifs :

### EXPE

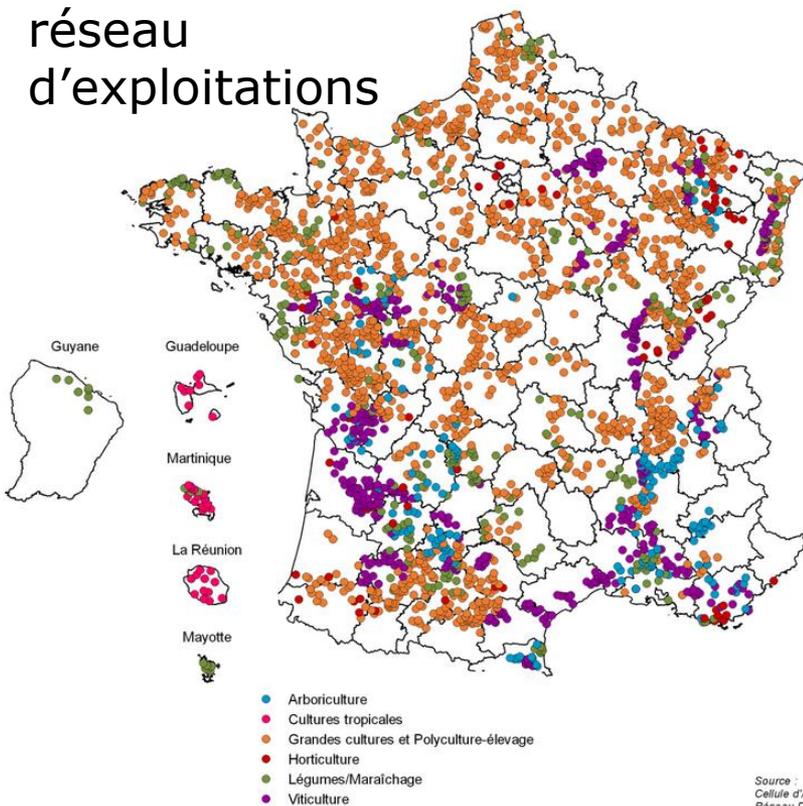
réseau de projets testant des « systèmes » réduisant fortement le recours aux produits phytosanitaires

41  
projets

200  
sites

### FERME

réseau  
d'exploitations



3060  
agriculteurs  
DEPHY

257  
groupes  
FERME

11,6  
agriculteurs  
par groupe



Source :  
Cellule d'Animation Nationale du  
Réseau DEPHY - Janvier 2018

48<sup>ème</sup>  
Congrès du  
Groupe Français  
des Pesticides  
2018 - Limoges

- 2010 → 2016 : 1900 fermes
- 2016 →...: 3 060 fermes
- Groupes d'agriculteurs volontaires, accompagnés par un « Ingénieur réseau » (mi-temps)
- Filières : Arbo, GC PE, Viti, Légumes, Horti, Cultures tropicales

[www.ecophytopic.fr/dephy/dephy-reseau-dephy](http://www.ecophytopic.fr/dephy/dephy-reseau-dephy)

NA : 45 groupes / 508 agriculteurs engagés

Fermes engagées dans une démarche de réduction d'**usage des phytos** sur l'exploitation

- ⇒ **Acquisition de références** sur systèmes économes en phytos
- ⇒ **Diffusion : démonstrations locales, colloques nationaux, journées régionales, plaquettes...**



## Résultats à l'échelle nationale

Depuis le démarrage du réseau :

GRANDES CULTURES  
POLYCULTURE ELEVAGE

 **-12 %** d'IFT  
dans FERME  
**83** sdc EXPE

HORTICULTURE

 **-33 %** d'IFT  
dans FERME  
**54** sdc EXPE

ARBORICULTURE

 **-17 %** d'IFT  
dans FERME  
**51** sdc EXPE

VITICULTURE

 **-24 %** d'IFT  
dans FERME  
**22** sdc EXPE

LEGUMES / MARAICHAGE

 **-30 %** d'IFT  
dans FERME  
**21** sdc EXPE

CULTURES TROPICALES

 **-48 %** d'IFT  
dans FERME  
**18** sdc EXPE

Évolution des IFT du réseau FERME entre initial (2009-2011) et 2015

*IFT : indice de fréquence  
de traitement*

## ZOOM 5

Les collectifs :

**Groupes « 30 000 »**



- Nouveauté Ecophyto 2 :

**multiplier par 10** le nombre d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique à bas niveau de produits phytosanitaires

**Rayonnement des 3 000 fermes DEPHY : \* 10**

= passer des pionniers au plus grand nombre

- Projet collectif autour de la réduction des phytos ; plan d'actions individuel et collectif
  - Groupe de 10 à 20 agriculteurs ; 1 animateur
- Déploiement depuis 2016/2017 (AAP régionaux) ; crédits gérés par les agences de l'eau

**~3 500**  
agriculteurs

**~280**  
groupes

**Dont NA : 53 groupes / 595 agriculteurs**

Animateurs issus de 16 structures

Nouvel AAP au printemps 2018

# Ecophyto 2 : poursuivre, augmenter, démultiplier

Informer, sensibiliser, former  
**Certiphyto** **BSV**

Acquérir des références,  
les exporter

**DEPHY Ferme**

Renforcer la **surveillance**  
eau / air / sol

Démultiplier la démarche  
**Groupes 30 000**

Mieux connaître les **expositions**

**Des leviers  
pour les  
agriculteurs et  
les conseillers**

Inciter à utiliser les  
**agroéquipements** de  
nouvelle génération

Instaurer des  
nouveaux dispositifs  
**CEPP**

Diffuser  
**Communication  
nationale et régionale**

Rechercher et expérimenter  
des solutions innovantes

**Recherche** **DEPHY EXPE**  
**Biocontrôle**

# Et bientôt... Ecophyto 2+

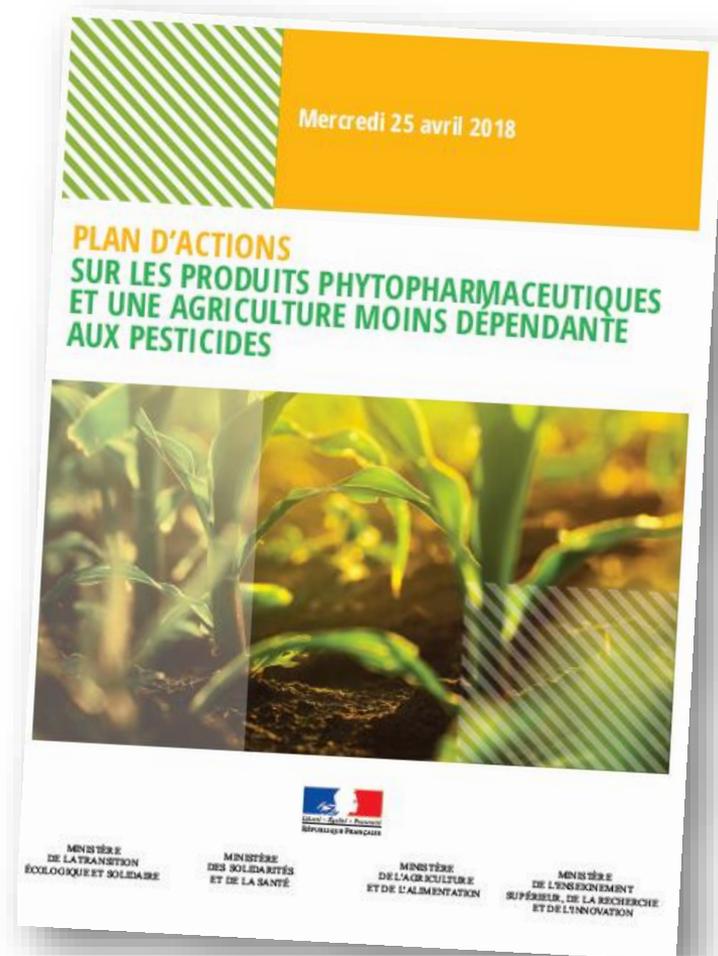
**Avril 2018 :**

Lancement du **plan d'actions sur les PPP** et une agriculture moins dépendante aux pesticides

**4 ministères :**

santé,  
agriculture,  
environnement,  
recherche

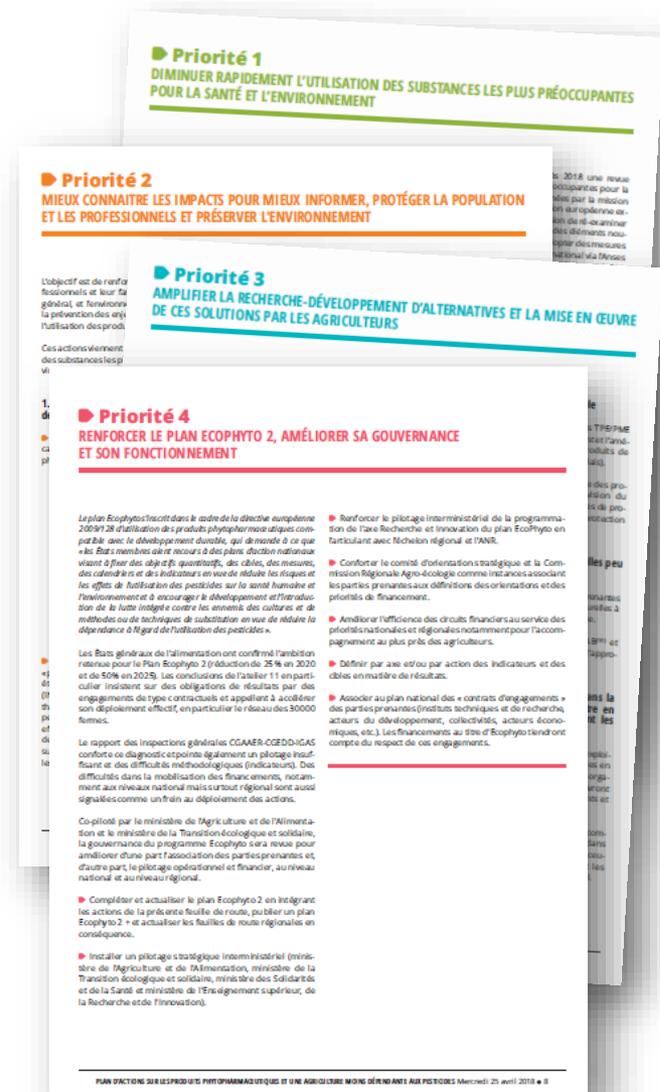
**4 priorités d'actions**



# Et bientôt... Ecophyto 2+

## 4 priorités :

1. Diminuer rapidement l'utilisation des **substances les plus préoccupantes** pour la santé et l'environnement
2. **Mieux connaître les impacts** pour mieux informer, protéger la population et les professionnels et préserver l'environnement
3. Amplifier la **recherche-développement d'alternatives** et la mise en œuvre de ces solutions par les agriculteurs
4. **Renforcer le plan Ecophyto 2**, améliorer sa gouvernance et son fonctionnement



# Et bientôt... Ecophyto 2+

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS  
SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES  
ET LA DIMINUTION DE LA DÉPENDANCE  
DE L'AGRICULTURE AUX PESTICIDES**  
Mercredi 25 avril 2018  
**Calendrier et méthode**

► **Groupes de travail**  
Plusieurs groupes de travail sont mis en place afin de décliner de manière opérationnelle certaines actions du plan :

**1. La mise à disposition de produits alternatifs de protection des cultures (produits de biocontrôle et préparations naturelles peu préoccupantes)**  
Ce groupe sera chargé de proposer des modalités pour faciliter la mise sur le marché et la diffusion des produits de biocontrôle et des préparations naturelles non préoccupantes (modalités d'évaluation et d'homologation, accompagnement des TPE/PME ou des porteurs de projets).

**2. Le conseil, l'accompagnement des agriculteurs et la diffusion de solutions alternatives**  
Ce groupe sera chargé de proposer des modalités opérationnelles pour réaliser dans les meilleures conditions la séparation capitalistique de la vente et du conseil engagée par le gouvernement, et accompagner au plus près les agriculteurs dans les changements de pratiques et le recours aux alternatives aux produits phytosanitaires.

**3. La protection des populations et de l'environnement**  
Ce groupe sera chargé de proposer des modalités opérationnelles pour prévenir les expositions aux produits phytopharmaceutiques et informer les populations.  
Ces groupes se réuniront au plus tard d'ici fin mai 2018.

► **Saisine des organismes scientifiques**  
Plusieurs saisines ont déjà été effectuées :  
- Inserm : actualisation de l'expertise collective de 2013 sur les effets des pesticides sur la santé ;  
- Anses : élaboration d'un cahier des charges en vue de lancer une étude expérimentale sur la cancérogénicité du glyphosate.  
D'autres saisines seront transmises sous un mois :  
- Anses : établissement d'une liste des substances les plus préoccupantes au regard des risques qu'elles peuvent présenter pour la santé publique ou l'environnement, en particulier les substances cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction, perturbateurs endocriniennes qui seront encore approuvées après 2018 ;  
- Anses : identification des substances préoccupantes pour lesquelles le Gouvernement interviendra auprès de la Commission européenne afin qu'elles soient inscrites au plus vite dans la liste des substances candidates à la substitution ;  
- Anses : propositions visant à renforcer les dispositions réglementaires existantes concernant les insectes pollinisateurs, en tenant compte de la sécurité des opérateurs.

► **Le plan Ecophyto 2+**  
Le plan Ecophyto 2 va être adapté pour intégrer les priorités du présent plan d'actions. La version 2+ sera présentée en comité opérationnel de suivi (COS) en juin 2018 et sera soumise à la consultation du public en juillet 2018. Un bilan d'Ecophyto 2 sera également effectué lors de ce COS.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Mise en œuvre de plusieurs groupes de travail et saisine des organismes scientifiques (INSERM et ANSES)

**Présentation de la version 2+ en comité opérationnel de suivi de juin 2018 (avec un bilan d'Ecophyto 2)**

⇒ **Consultation du public en juillet**

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS



**AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT**  
WWW.PRODUISONS-AUTREMENT.FR



**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT